

Le très hon. MACKENZIE KING: Parfait, je vous en fournirai l'occasion.

L'hon. M. BENNETT: Oui, oui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je dis que le premier des devoirs d'un homme public et, assurément, du chef d'un parti politique, consiste à user de la plus grande circonspection lorsqu'il parle des affaires domestiques d'autres pays, et ce, à plus forte raison, lorsque ses paroles portent sur l'éventualité de différends d'ordre international.

L'hon. M. BENNETT: C'est parfait!

Le très hon. MACKENZIE KING: Il n'y a pas lieu d'insister davantage pour l'heure, sauf qu'à mon honorable ami je dirai qu'au cours de la session je tâcherai d'aborder certains aspects de la question que l'on a passés sous silence dans le moment.

Un mot, maintenant, au sujet de la loi électorale dont a parlé mon honorable ami. La mention qu'en fait le discours du trône, s'est il demandé, était-elle de nature à nous faire prévoir des élections à brève échéance. Je tiens, à ce sujet, à dissiper toutes ses appréhensions ainsi que celles d'autres honorables députés qui ont le moindre doute sur les projets du Gouvernement à ce point de vue particulier. Le Gouvernement doit toujours se réserver à lui-même le droit de décider du moment propice où il conviendra de se présenter au peuple et de consulter les électeurs. A l'heure actuelle, aucune raison n'existe qui motiverait des élections cette année, que je sache. J'ai la conviction que le pays repose toute sa confiance dans le Gouvernement; le pays jouit d'une prospérité qui va grandissante, et à moins d'événement imprévu au cours de la présente session qui engage le Gouvernement à modifier ses vues actuelles, il n'y aura pas d'élections avant l'année prochaine, et peut-être d'ici une autre année ou plus.

M. ROBERT GARDINER (Acadia): Je dois avant tout féliciter le motionnaire de l'adresse (M. Cayley) et celui qui l'a appuyé (M. Ferland) des excellents discours qu'ils ont prononcés vendredi dernier. Si j'ai un reproche à faire au discours du premier, c'est simplement qu'en parlant de la situation générale en Canada, il s'est montré un peu trop optimiste. Toutefois, je profite de cette occasion pour le féliciter de son discours.

Nous avons eu cet après-midi l'avantage d'entendre le leader de l'opposition (M. Bennett) ainsi que le premier ministre (M. Mackenzie King). Ce dernier a répondu au chef de l'opposition, et je n'ai pas l'intention d'occuper le temps de la Chambre à discuter les remarques de ces deux messieurs. J'ai, je pense, quelque chose d'utile à dire au point

[L'hon. M. Bennett.]

de vue de mes commettants et, conséquemment, je ne m'attarderai pas à la discussion des discours prononcés cet après-midi.

Une des remarques du chef de l'opposition m'a frappé vivement. Tout en admettant que le Canada jouissait en ce moment d'une prospérité apparente, il demanda au pays de se préparer pour les années possibles de disette. Il y a, à mon sens, du vrai dans les paroles de l'honorable député, car tous les économistes s'accordent à dire que les années d'abondance sont toujours suivies d'années de disette. Et, à mon jugement, les membres de cette Chambre devraient prendre des mesures afin de pouvoir faire face à cette dernière période lorsqu'elle se présentera dans quatre, cinq ou dix ans.

Je désire de plus critiquer la remarque du premier ministre relative à la convention du Nid-de-Corbeau. Les représentants de l'Ouest savent très bien ce que cette convention vaut aux gens de cette partie du pays. Lorsque nous sommes allés nous établir dans l'Ouest, il avait été entendu qu'une loi serait adoptée nous protégeant relativement aux tarifs de transport du grain. A cause de la guerre, cette convention fut rescindée pour une certaine période. Les tarifs furent immédiatement portés bien au-dessus du maximum que fixait cette entente. Les membres de l'Ouest se rappelleront particulièrement l'année 1922, alors que la période d'annullement de la convention allait expirer. On proposa alors de suspendre pour une autre période d'années l'application de toute l'entente, et je suis convaincu que n'eût été l'attitude des membres de l'Ouest, les tarifs du Nid-de-Corbeau ne seraient pas en vigueur à l'heure actuelle. Je suis bien prêt à reconnaître au Gouvernement tout le mérite qui lui appartient pour la mise en vigueur de l'ancienne convention. Le premier ministre doit se rappeler que le comité chargé d'étudier la question décida que la convention devait être abrogée pour une autre période d'années, et ce n'est qu'après une étude approfondie de la question que le comité en arriva à la conclusion que, en ce qui concernait la convention du Nid-de-Corbeau, les tarifs de transport du grain devaient être remis en vigueur à compter du 7 juillet de la même année. Ce sont les membres de l'Ouest qui ont obtenu la mise en vigueur de l'ancienne convention. Nous nous rappelons aussi qu'en 1924, dans le but de donner suite à l'entente relative aux tarifs de transport du grain, le Gouvernement présenta une loi pour laquelle je lui rends hommage. On adopta une loi mettant les tarifs en vigueur sur les embranchements aussi bien que sur le réseau principal, et nous devons en remercier le Gouvernement. D'un autre côté, cependant, nous